

Moyens auxiliaires pour examens LHR



Module L

Art. 935.3 & 935.300	Loi sur hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées et 935.300 ordonnance
Art. 935.1 & 935.100	Loi sur le tourisme et 935.100 ordonnance
Art. 817.0	Loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI)
Art. 817.02	Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIUOs)
Art. 817.024.1	Ordonnance du DFI sur l'hygiène dans les activités liées denrées alimentaires (OHyg)
Art. 817.022.16	Ordonnance due DFI concernant l'Information sur les denrées alimentaires (OIDAI)
Art. 817.1	Loi concernant l'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels
Art. 832.30	Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA)

Module D

Le code des obligations

CCNT

Salaires minimums de la CCNT

Tablelle LPP GastroSocial

Tablelle des impôts à la source du canton du Valais

Tablelles des allocations familiales

Feuille de salaires

Module C

Le classeur blanc avec la brochure la comptabilité dans l'hôtellerie et la restauration de Gastrosuisse

Théorie: Calcul des prix

Théorie: Budget

Théorie: Comptabilité analytique

16.05.2018/jca